



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

VERSION N°3

**Travaux de construction du nouveau groupe scolaire
Bois Bohy à Evreux (15 lots)**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 28 septembre 2026 à 12:00

VILLE D'EVREUX
1 Place Du Général de Gaulle
27000 EVREUX
Tél : 02.32.31.92.91

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de construction du nouveau groupe scolaire Bois Bohy à Evreux (15 lots)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	15
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14
10 - Clauses complémentaires	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de construction du nouveau groupe scolaire Bois Bohy à Evreux (15 lots)

Le projet prévoit la construction d'un nouveau groupe scolaire sur le site Bois Bohy, regroupant une école maternelle, une école élémentaire, des locaux mutualisés et l'aménagement des espaces extérieurs pour la ville d'EVREUX.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE
02	CHARPENTE - MUR OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS
03	PAREMENTS BRIQUES
04	COUVERTURE ZINC
05	ETANCHEITE
06	MENSUIERIES EXTERIEURES - SERRURERIES
07	MENUISERIES INTERIEURES
08	CLOISONS - DOUBLAGE - PLAFONDS SUSPENDUS
09	SOLS SOUPLES - PEINTURE - NETTOYAGE
10	CARRELAGE - FAIENCE
11	ELECTRICITE CFO - CFA
12	GENIE CLIMATIQUE - PLOMBERIE
13	ASCENSEUR
14	AMENAGEMENT EXTERIEUR - ESPACE VERT - MOBILIER - CLOTURES
15	VRD

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de charpente

03	45262521-9	Maçonnerie de parement
04	45261210-9	Travaux de couverture
05	45320000-6	Travaux d'isolation
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45421141-4	Travaux de cloisonnement
09	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
09	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
10	45431000-7	Carrelages
11	45311200-2	Travaux d'installation électriques
12	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
14	45112710-2	Travaux d'aménagement paysager
15	45232410-9	Travaux d'assainissement

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats au lot 7 ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle
07	PSE 1	Fourniture et pose du mobilier des salles de classes maternelles
07	PSE 2	Fourniture et pose du mobilier de la salle de lecture

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MOON SAFARI / SOGETI / KUBE / EODD / ESPACE LIBRE / ACOUSTIBEL / STUDIS
4 place Jean Moulin
33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 04 40 68
Courriel : bordeaux@moonsafari.archi

Elle est représentée par : Madame Perrine COURTELLEMONT.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
50 rue Ettore Bugatti
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Tél. : 0278775089
Courriel : rouen@alpes-controles.fr

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
ZA DES PORTES DE LA FORET
RUE HENRI BECQUIREL
27000 EVREUX

Tél. : 0232281929

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun et pour chaque lot et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Le cadre du mémoire justificatif listant les dispositions que l'entreprise doit préciser dans son mémoire technique pour l'analyse de son offre
- Les plans
- Les notices techniques et les pièces écrites générales,
- L'ensemble des documents graphiques
- L'attestation de visite pour les lots 1, 14 et 15
- Guide de l'offre dématérialisée
- PGC
- RICT
- L'ensemble des documents annexes incluant les DCE des autres phases de l'opération et les diagnostics

A noter que cette consultation pourra faire l'objet de rectificatif ; à ce titre, toute entreprise non identifiée pour le retrait du cahier des charges, ne pouvant être destinataire des correctifs, ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre de l'acheteur.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (imprimé DC1 version code de la commande publique)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (imprimé DC2 version code de la commande publique)	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années , appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Acte de sous-traitance de type DC4 le cas échéant (Si le candidat a besoin des capacités d'un sous-traitant pour réaliser les prestations objet du marché, il doit le déclarer à ce stade de la procédure pour que ces capacités techniques, économiques et professionnelles soient prises en compte dans l'analyse de sa candidature)	Oui

• **Habilitations réglementaires et obligatoires à remettre avec les pièces de la candidature par lot :**

Libellés	LOT	Libellé
AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)	1	GROS OEUVRE
Habilitations électriques nécessaires pour les travaux réalisés AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)	11	ELECTRICITE CFO - CFA
AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Attestation de capacité fluides frigorigènes	12	GENIE CLIMATIQUE - PLOMBERIE
Habilitations électriques nécessaires pour les travaux réalisés	13	ASCENSEUR
AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)	14	AMENAGEMENT EXTERIEUR – ESPACE VERT – MOBILIER - CLOTURES
AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) CATEC (Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés) pour la réalisation des prestations concernées par cette obligation (interventions en réseaux enterrés / regards)	15	VRD

• **Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats pouvant faire l'objet d'une équivalence :**

Sigle	Libellé complet	Lot concerné
QUALIBAT 2111	2111 : Maçonnerie et béton armé courant (technicité courante)	1 GROS OEUVRE
QUALIBAT 2312, 2351	2312 : Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (technicité confirmée) 2351 : Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (technicité courante)	2-CHARPENTE - MUR OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS
QUALIBAT 3152	3152 : Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée)	4 - COUVERTURE ZINC
QUALIBAT 3212	3212 : Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée)	5 - ETANCHEITE
QUALIBAT 3521 ET 4411	3521 : Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité courante) 4411 : Serrurerie-métallerie (technicité courante)	6 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
QUALIBAT 4322	4322 : Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (technicité confirmée)	7 - MENUISERIES INTERIEURES - SIGNALÉTIQUE
QUALIBAT 4131, 6612	4131 Plaques de plâtre (technicité courante) 6612 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaire (Technicité confirmée)	8 - CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS
QUALIBAT 6222	6222 : Revêtements résilients PVC (technicité confirmée)	9 - SOLS SOUPLES - PEINTURE - NETTOYAGE
QUALIBAT 6311	6311 : Carrelages - Revêtements (technicité courante)	10- CARRELAGE - FAÏENCE
QUALIFELEC	- QUALIFELEC Moyens Gros Tertiaire industrie (MGTI) - QUALIFELEC Courants Faibles Gros Tertiaire Industrie (CFMGTI)	11 - CFO - CFA
QUALIBAT 5112, 5312 et 5232	QUALIBAT 5112 : Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² 5312 : Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² 5232 : Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	12 - GENIE CLIMATIQUE - PLOMBERIE
QUALIPAYSAGE : Ancien P110, P120, E132 QUALIBAT : 1312, 2111 FNTP : 2321, 341	QUALIPAYSAGE - Aménagements paysagers spécialisé (ancien P110 et 120) - Entretien d'aménagements paysagers spécialisé (ancien E132) QUALIBAT 1312 Terrassements – fouilles technicité confirmée 2111 : Maçonnerie et ouvrage en béton armé technicité courante	14 - AMENAGEMENT EXTERIEUR – ESPACE VERT – MOBILIER - CLOTURES

	FNTP 2321 : Travaux de terrassement courants en milieu urbain 341 : Chaussées urbaines, assises de chaussées	
FNTP	FNTP (référence principale) 2321 : Travaux de terrassement courants en milieu urbain 5113 : Construction de réseaux de canalisations d'eaux à écoulement sous pression sur réseaux d'eau potable et non potable 5144-5154 : Construction de réseaux d'eaux à écoulement à surface libre (eaux usées domestiques, industrielles ou pluviales) 5162 : Pose de canalisations à écoulement à surface libre de toute section 5342 : Branchements Gaz 6413 / 651 / 681 : Réseaux secs (tranchées/ECL/Telecom)	15 - VRD

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature électronique
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot <u>au format EXCEL et PDF</u>	Oui
Les éléments de l'offre technique du candidat <u>comportant tous les éléments listés dans le Cadre de Réponse Technique remis dans le DCE</u> attendus par critère et sous-critère d'analyse des offres ou un mémoire technique <u>devant contenir a minima tous les éléments exigés listés dans ce cadre de réponse remis dans le DCE*</u> .	Non
L'attestation de visite pour les lots 1, 14 et 15 signée de façon manuscrite des deux parties	Non

*** Tout élément listé dans le cadre de réponse technique comme un élément attendu à fournir par le candidat et qui ne sera pas présent dans l'offre du candidat dégradera de fait la note attribuée lors de l'analyse.**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire **pour les lots 1, 14 et 15 uniquement**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Pour les lots 1, 14 et 15 le candidat devra prendre contact auprès de Andreia PEREIRA au 02.32.31.53.50 ou à l'adresse mail suivante : apereira@evreux.fr **pour confirmer sa présence**. Tout entreprise n'ayant pas confirmé sa présence ne pourra pas contester une visite ayant débuté sans elle.

Les visites de site auront lieu aux dates fixes suivantes :

- Jeudi 03 septembre 2026 à 9h30
- Lundi 07 septembre 2026 à 14h
- Jeudi 10 septembre 2026 à 14h
- Mardi 15 septembre 2026 à 9h30

Lieu de rendez-vous : 4 rue Albert Bayet – 27 000 EVREUX

Le candidat devra fournir dans son offre le justificatif de visite joint au dossier de consultation afin d'attester sa parfaite connaissance des lieux. Le candidat est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.eure.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

A cet effet, si un candidat souhaite déposer **une offre pour plusieurs lots, il doit effectuer un seul dépôt électronique avec ses documents pour tous les lots**.

Cet unique dépôt sera composé :

- d'un dossier avec les éléments de candidature et
- d'un dossier par lot avec les documents de l'offre.

Le candidat ne doit pas effectuer un dépôt électronique par lot car seul le dernier dépôt sera pris en compte pour l'analyse des offres.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Hôtel d'agglomération Evreux Portes de Normandie
Service commande publique mutualisé
9 rue Voltaire
CS 40423
27004 EVREUX CEDEX

sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Offre pour :

*Travaux de construction du nouveau groupe scolaire Bois Bohy à Evreux (15 lots)
pour le(s) lot(s) n°.....*

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Les horaires d'ouverture pour le dépôt physique sont **9h00 à 11h45 puis 13h45 à 16h30 du lundi au jeudi**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Chaque document contractuel doit faire l'objet d'une signature électronique (pas de dossier zippé, ni de numérisation de plusieurs documents avec une seule signature électronique).

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 05, 15 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Méthodologie en adéquation avec le planning	40.0
2.2-Qualité des matériaux et produits	10.0
3-Démarche environnementale du chantier	10.0

Pour les lots n°02, 04, 06, 09, 13 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Méthodologie en adéquation avec le planning	30.0
2.2-Qualité des matériaux et produits	20.0
3-Démarche environnementale du chantier	10.0

Pour les lots n°03, 08, 10, 11 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Méthodologie en adéquation avec le planning	20.0
2.2-Qualité des matériaux et produits	30.0
3-Démarche environnementale du chantier	10.0

Pour les lots n°07, 12, 14 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Méthodologie en adéquation avec le planning	20.0
2.2-Qualité des matériaux et produits	30.0

3-Démarche environnementale du chantier	10.0
3.1-Chantier propre et suivi environnemental	5.0
3.2-Réemploi	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Le certificat qualifié de signature électronique utilisé au dépôt de l'offre, devra être valide à la date de conclusion du marché. Si la date d'expiration du certificat qualifié de signature électronique arrive à échéance avant la date de conclusion du marché, l'acheteur exigera de l'attributaire pressenti la signature de son offre par un nouveau certificat qualifié de signature électronique en cours de validité pour permettre la conclusion du contrat. A défaut de signature valide dans le délai imparti qui ne pourra excéder 15 jours à compter de la date d'envoi du courrier, l'offre pourra être écartée et l'acheteur se réserve la possibilité de solliciter le soumissionnaire dont l'offre est classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure sera reproduite tant que l'offre pressentie ne pourra être signée par un certificat qualifié de signature électronique.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.eure.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02.35.58.35.00
Télécopie : 02.35.58.35.03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02.35.58.35.00
Télécopie : 02.35.58.35.03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

10 - Clauses complémentaires

La présente consultation pourra faire l'objet de rectificatifs; à ce titre, toute entreprise non identifiée pour le retrait du cahier des charges, ne pouvant être destinataire des correctifs, ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre du pouvoir adjudicateur